

# Ville de SAVERNE

## PROCES-VERBAL

### des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 janvier 2015

L'an Deux Mille Quinze, le lundi 26 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saverne, légalement convoqués le 19 janvier, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire de la Ville de Saverne.

<b>CONSEILLERS ELUS EN FONCTION</b>
-------------------------------------

<b>33</b>
-----------

Etaient présents sous la présidence de :

Monsieur Stéphane LEYENBERGER, Maire

#### Les Adjoints :

Mme STEFANIUK, M. JAN, Mme ESTEVES, M. SCHAEFFER, Mme KREMER et M. DUPIN.

#### Les Conseillers Municipaux :

Mme MORTZ, Mme RITTER, Mme DUMOULIN, M. OURY, M. ZUBER, Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. KLEIN, Mme OBERLE, Mme JUNG, Mme NEU-FABER, M. KILHOFFER, Mme PUEYO, M. KREMER, Mme EL OLMI, M. CELIK, M. BOHN, Mme BATAILLE, Mme DIETRICH, M. HAEMMERLIN, M. JOHNSON, M. LOUCHE et Mme PENSALFINI-RAMSPACHER.

<b>PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE</b>
--

<b>29</b>
-----------

**Le quorum est atteint avec 29 présents** au moment de l'ouverture de la séance.  
Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

<b>ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR A L'OUVERTURE</b>
---

<b>4</b>
----------

M. BURCKEL, donnant procuration à M. LEYENBERGER  
Mme BATZENSCHLAGER, donnant procuration à Mme STEFANIUK  
M. BUFFA, donnant procuration à M. DUPIN  
M. ORTSCHUIT, donnant procuration à M. KREMER

**Assistaient en outre à la séance :**

M. ARBOGAST, Directeur général adjoint

Mme IRLINGER, Directrice de cabinet

Mme ESCORIZA, Secrétariat général

## **ORDRE DU JOUR**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2014.

### **POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE**

3. Politique de la Ville : convention avec le SCOT.

### **PATRIMOINE, TRAVAUX, DEVELOPPEMENT DURABLE**

4. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : demandes de subvention.
5. Demande de subvention au titre des travaux d'extension du Chalet au Jardin Botanique de Saverne.
6. AAPEI – 57 rue de Dettwiller - Mainlevée d'hypothèque et de restriction au droit de disposer
7. Transfert rue de la scierie.

### **ANIMATION, CULTURE, EDUCATION, SPORTS, SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS**

8. Subvention à la société Einhorn.
9. Subvention à l'AJAM.
10. Subvention dans le cadre du jumelage avec Leominster.
11. Subvention ASDN (Libération).
12. Désignation de deux représentants du Conseil Municipal au sein du Comité de l'Orchestre d'Harmonie

### **DIVERS**

13. Point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.
14. Liste des Marchés Publics 2014
15. Remerciements.

### **QUESTIONS ORALES**

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. LEYENBERGER salue la presse et le public présent. Il invite les conseillers présents à une courte commission réunie à l'issue du Conseil Municipal, afin de leur présenter le projet d'agenda partagé pour les élus.

Il fait ensuite lecture des absences excusée et des procurations et précise qu'il a demandé à M. BURCKEL de représenter la Municipalité à l'Assemblée générale de l'association Cultures et Religions qui se déroule au même moment. Dans le contexte actuel, suite aux événements récents traversés par le pays, il souhaitait que la Ville soit représentée à cette réunion.

M. LEYENBERGER demande ensuite s'il y a des questions d'actualité à inscrire à l'ordre du jour. Personne ne se signale.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Le Conseil Municipal désigne Mme Simone RITTER en qualité de secrétaire de séance.

### **2. Approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2014.**

Le Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Des demandes de modifications peuvent être demandées par les membres du Conseil Municipal, soit par écrit, soit oralement.

Ces modifications seront mentionnées au Procès Verbal de la séance suivante.

M. LOUCHE souhaite revenir à un passage de la page 55 ayant trait au golf. Concernant les 200 000 € de participation inscrit au plan de financement du golf, il trouve que tel que cela est inscrit au Procès-verbal, on dirait qu'il s'agit d'une somme de 200 000 € en prévision d'un dépassement déjà connu.

M. LEYENBERGER fait lecture de la phrase inscrite au Procès-Verbal et confirme ses propos.

M. LOUCHE indique qu'il ne l'avait pas compris de cette façon.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014.**

## **POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE**

### **3. Politique de la Ville : convention avec le syndicat mixte du SCOT de la Région de Saverne.**

En application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, un quartier prioritaire de la politique de la ville a été retenu sur la commune de Saverne. Ce dispositif implique l'élaboration d'un contrat de ville qui sera conclu entre l'Etat, la Ville et différents partenaires.

C'est dans le cadre que la Ville de Saverne a sollicité la directrice du syndicat mixte du SCOT de la Région de Saverne, pour assurer la coordination et l'animation de la démarche d'élaboration de son contrat de ville.

Cette mission s'étend d'août 2014 à mars 2015.

Dans ce cadre, la commune de Saverne pourra bénéficier d'une aide financière de 10.000 € de l'Etat. Une partie de cette aide permettra d'assurer la prise en charge de l'assistance de l'ORIV, l'autre part, soit 7.500 €, serait versée sous forme de participation au syndicat mixte du SCOT en contrepartie du travail d'élaboration du contrat de Ville.

M. LEYENBERGER précise également que la préparation du contrat de Ville se poursuit avec les partenaires publics et parapublics sur les quartiers Est. Il est prévu que les objectifs puissent être présentés aux commissions compétentes, ainsi qu'au sein du Conseil Municipal, fin du mois de mars ou début avril, pour que le contrat soit signé avant la pause de l'été.

Il convient pour le moment de fixer les objectifs de ce contrat, et dans un second temps de les décliner en fiches actions à travers notamment un appel à projets que doit lancer la Ville de Saverne par rapport aux objectifs définis. Il ne cache pas qu'il subsiste toujours un flou quant aux participations financières de l'Etat d'une part, et des autres partenaires d'autre part, pour la mise en œuvre des actions. Définir des objectifs est important, précise-t-il, encore faut-il pouvoir définir une action réaliste et concrète pour pouvoir essayer d'y répondre. Lorsque le projet sera plus abouti, il en sera discuté en Conseil municipal.

### **DELIBERATION**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du Maire, par référence à la note de présentation du 19 janvier 2015,

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

de verser une participation de 7.500 € au syndicat mixte du SCOT de la Région de Saverne dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de Ville.

## **PATRIMOINE, TRAVAUX, DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **4. Demande de subvention au titre des travaux prévisionnels d'investissement 2015 – Etat (DETR).**

M. JAN présente ce point.

Dans la perspective du programme prévisionnel d'investissement 2015 il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'Etat (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux suivants :

#### **MINI STADIUM QUARTIERS EST**

##### **A – Objet et objectifs de l'opération**

L'objet de cette opération est de créer un mini - stadium de 25,00 m x 12,00 m sur l'actuel terrain stabilisé.

##### **B – Durée**

L'objectif est de terminer les travaux avant le 31 décembre 2015.

##### **C – Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel des travaux est de 65 000 € TTC soit 54 167 € ht

##### **D – Montant de la subvention sollicitée**

Le taux de subvention de droit commun est de 20 % pour ce type d'équipement. La commune sollicite une bonification de 48 % s'agissant d'un équipement situé en quartier politique de la Ville.

##### **E – Délibération du Conseil Municipal**

Transmission après le vote du budget

##### **F – Plan de financement**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Travaux mini stadium	54 167 €	Etat DETR 68 %	36.833€
		CG 67 CT – 12 %	6.500 €
TVA	10 833 €	Charge Ville	21.667 €
TTC	65 000 €	TOTAL	<b>65.000 €</b>
		p.m FCTVA	8.500 €

##### **G – Devis descriptif y compris marge pour imprévus**

Fourniture et pose de l'ensemble des supports, panneaux et revêtement de sol, y compris le marquage

Fourniture et pose d'équipements (buts, panneaux de basket et filets)

Fourniture et pose d'un portillon d'accès aux PMR  
 Fourniture et pose d'une rehausse pare ballons sur un fronton

## **AMENAGEMENT DE LA PLACE DU GENERAL DE GAULLE ET SES ABORDS**

### **A – Objet et objectifs de l'opération**

Réaménagement des espaces publics de l'hyper-centre ville dans le cadre d'un programme global (SAVERNE 2030).

### **B – Durée**

Les travaux démarreront mi-avril 2015 en deux tranches jusqu'à l'automne 2016.

### **C – Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel des travaux est de 2.475.000 € HT.

### **D – Montant de la subvention sollicitée**

La commune sollicite une subvention à hauteur de 20 % de la part travaux du projet au titre des aménagements publics mettant en valeur le patrimoine bâti attenant.

### **E – Délibération du Conseil Municipal**

Transmission après le vote du budget

### **F – Plan de financement**

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
<b>ETUDES</b>				
<b>SOUS TOTAL ETUDES</b>	<b>274 588,11 €</b>	<b>325 326,51 €</b>	ETAT – DETR (sur études)	45 000,00 €
<b>TRAVAUX</b>				
			Conseil Général – Contrat de Territoire	378 000,00 €
Phase 1, les parkings : tranche ferme	726 340,87 €	871 609,04 €	<b>ETAT -DETR (sur travaux) – 20 %</b>	<b>440 000,00 €</b>
Phase 1, plus value pour dalles granit complémentaires	57 104,50 €	68 525,40 €	FCTVA reversé en n+2	347 684,00 €
Phase 2, la place (ilot central), tranche conditionnelle 1	853 025,79 €	1 023 630,95 €		
Phase 3, zone de rencontre rue Poincaré (tranche conditionnelle 2)	166 612,57 €	199 935,08 €		
Phase 4, zone de rencontre grand rue (tranche conditionnelle 3)	245 565,65 €	294 678,78 €		
Provision pour réfection de réseaux	36 129,87 €	43 355,84 €		
Provision pour actualisation de prix	65 754,06 €	78 904,87 €		
Provision pour aléas et imprévus	50 000,00 €	60 000,00 €		
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX</b>	<b>2 200 533,31 €</b>	<b>2 640 639,97 €</b>		
			<b>RECETTES EXTERNES (B)</b>	<b>1 210 684,00 €</b>
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>2 475 121,42 €</b>	<b>2 965 966,47 €</b>		

### **G – Devis descriptif y compris marge pour imprévus**

Selon dossier projet.

## RAMPE HANDICAPEE A L'ECOLE DES GRAVIERES

### A – Objet et objectifs de l'opération

L'objet de cette opération est de créer une rampe d'accès pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) à l'école maternelle des gravières

### B – Durée

L'objectif est de terminer les travaux avant le 31 décembre 2015.

### C – Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de 25 000 € TTC soit 20 833 € ht

### D – Montant de la subvention sollicitée

Le taux de subvention de droit commun est de 40 % pour ce type d'équipement. La commune sollicite une bonification de 30 % s'agissant d'un équipement situé en quartier politique de la Ville.

### E – Délibération du Conseil Municipal

Transmission après le vote du budget

### F – Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Réalisation d'une rampe handicapée	20.833 €	Subvention Etat 70 %	14.583 €
TVA	4 167 €	FCTVA	3.270 €
TTC	25 000 €	Charge Ville	7.147 €

### G – Devis descriptif y compris marge pour imprévus

Les travaux comprennent :

- les travaux de terrassement et la mise en œuvre d'éléments préfabriqués pour la réalisation d'un muret
- la réalisation complète de la rampe, comprenant le terrassement, l'évacuation des déblais, le remblaiement et la pose de dalles
- la confection d'un escalier extérieur avec des marches bloc
- la fourniture et la pose d'un garde corps, d'une main courante et des bandes podotactiles

Monsieur LEYENBERGER complète en précisant que les procédures imposent la prise de cette délibération afin de pouvoir demander les subventions, et ceci sans certitude d'obtention des subventions.

Le fonds de DETR a été abondé par l'Etat notamment pour l'attractivité urbaine des centres-villes pour les territoires ruraux. La Ville pourrait devenir éligible de cette DETR à hauteur de 20%, soit 440 000 €.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 19 janvier 2015,

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

- a) De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR pour le programme de travaux 2015 présenté ci-dessus.
- b) D'autoriser M. le Maire à établir et signer tous les documents relatifs à ces demandes.

### **5. Demande de subvention au titre des travaux d'extension du Chalet au Jardin Botanique de Saverne.**

M. JAN présente ce point.

Dans le cadre des travaux d'extension du Chalet au Jardin botanique de Saverne dont le coût des travaux est estimé à 40.653 € TTC, une demande de subvention a été déposée à la Région Alsace au titre des parcs et jardins. Le projet ne rentrait pas dans ces critères mais pourrait bénéficier d'une aide au titre de la construction bois.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Régional dans ce sens.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. Pascal JAN, par référence à la note de présentation du 19 janvier 2015,

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

De charger M. Le Maire de solliciter l'aide financière du Conseil Régional d'Alsace pour les travaux d'extension du chalet au Jardin Botanique de Saverne dans le cadre du soutien à la construction en bois.

### **6. AAPEI – 57 rue de Dettwiller - Mainlevée d'hypothèque et de restriction au droit de disposer**

Mme KREMER présente ce point.

Par délibération en date du 9 décembre 1996, le conseil municipal a décidé d'accorder la garantie de la Ville de Saverne pour le remboursement de deux prêts :

- a) un prêt de 2 000 000 F (soit 304 898.03 €) représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 4 000 000 F (soit 609 796.06 €) de l'AAPEI auprès de la Caisse d'Epargne pour la restructuration du CAT "Aux trois relais".
- b) Un prêt de 285 000 F (soit 43 447.96 €) pour la réalisation de cinq logements sociaux au 57 rue de Dettwiller.

Un acte constatant l'engagement de garantie bancaire de la Ville de Saverne ainsi que les inscriptions de prénotation d'hypothèque et de restriction au droit de disposer a été établi par l'Office notarial CRIQUI en date du 25 août 1998.

L'AAPEI souhaite désormais vendre l'immeuble situé 57 rue de Dettwiller, parcelles cadastrées section 10 n° 289/49, 520/49, 522/49 et 524/49, d'une surface totale de 5a et 16ca. Elle reste toutefois propriétaire des bâtiments du restaurant "Les trois relais" sis sur la parcelle n°287/49.

A cet effet, elle sollicite :

- c) la mainlevée de la restriction au droit de disposer découlant de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit de la Ville de Saverne
  - d) la mainlevée de la prénotation d'hypothèque
- telles qu'elles figurent dans l'acte du 25 août 1998 et en ce qu'elles concernent les biens à dégrever (parcelles cadastrées section 10 n° 289/49, 520/49, 522/49 et 524/49).

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme Eliane KREMER par référence à la note de présentation du 19 janvier 2015,

Vu l'avis préalable de la commission ,

Après en avoir délibéré,

### **Décide à l'unanimité**

- a) d'autoriser la mainlevée de la restriction au droit de disposer découlant de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit de la Ville de Saverne pour les parcelles désignées ci-dessus
- b) de donner son accord pour la mainlevée de la prénotation d'hypothèque au profit de la Ville de Saverne pour les parcelles désignées ci-dessus
- c) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes pièces y relatives.

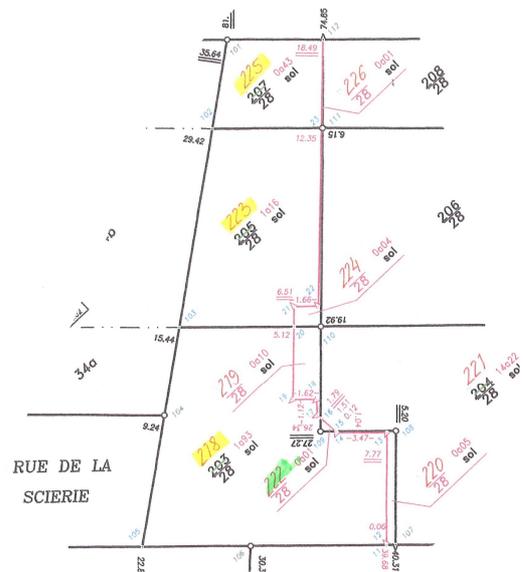
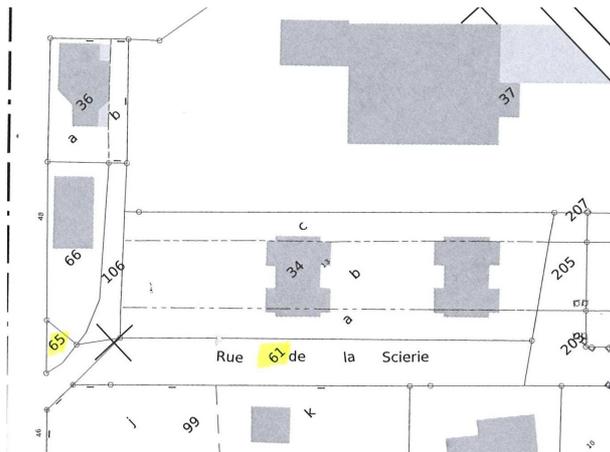
### **7. Rétrocession de voirie dans le domaine public – rue de la Scierie**

Mme KREMER présente ce point.

Suite à l'achèvement de la construction de la Résidence Les Jardins de Rohan située 5 rue de la Scierie à Saverne, la SCI "Les Jardins de Rohan", dont le siège social se situe à Toulouse (31200), 11 avenue Parmentier, sollicite la rétrocession de la voirie de la rue de la Scierie. Les travaux ayant été réceptionnés sans réserve le 14 août 2014, cette SCI est disposée à céder à la Ville de Saverne, à l'euro symbolique, les parcelles suivantes :

- Section 9 - n° 61/28 d'une contenance de 8,06 ares
- Section 9 - n° 65/35 d'une contenance de 0,36 ares
- Section 9 - n° 218/28 d'une contenance de 1,93 ares
- Section 9 - n° 223/28 d'une contenance de 1,16 ares
- Section 9 - n° 225/28 d'une contenance de 0,43 ares

Il conviendrait également d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée n°222/28 sous section 9, d'une contenance de 1 ca, appartenant aux Copropriétaires de la Résidence Les jardins des Rohan.



## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme Eliane KREMER par référence à la note de présentation du 19 janvier 2015,

Après en avoir délibéré,

### Décide à l'unanimité

a) d'accepter la rétrocession de ces parcelles aux conditions ci-dessus et leur intégration dans le domaine public communal

b) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition à intervenir ainsi que toutes pièces y relatives.

## **ANIMATION, CULTURE, EDUCATION, SPORTS, SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS**

### **8. Demande de soutien en co-production par la Ste Carnavalesque Einhorn pour l'organisation des festivités carnavalesques des 21 et 22 février 2015.**

M. SCHAEFFER présente ce point.

Dans le cadre de l'application de la charte des associations, l'association Einhorn a présenté une fiche projet concernant l'organisation des manifestations carnavalesques des 21 et 22 février 2015.

Elle sollicite la signature d'une convention de co-production incluant une subvention de **4.600€** et des aides en nature.

M. HAEMMERLIN demande quel était le montant de la subvention l'année passée.

M. SCHAEFFER répond que les montants sont identiques à ceux de l'année dernière, tant pour les salles que pour les apports techniques.

M. LEYENBERGER précise que la Ville travaille dans de très bonnes conditions avec l'association Einhorn qui a d'ailleurs été la première association à pleinement entrer dans le cadre de la Charte lors de son adoption. Il tient à féliciter cette association et son Président, Stéphane Feuerstoss, qui est une personne très scrupuleuse et rigoureuse dans la gestion malgré le caractère très festif de cette association.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de l'adjoint au Maire, M. François Schaeffer, par référence à la note de présentation du 19 janvier 2015,

Après avis favorable de la commission culturelle réunie le 13 janvier 2015,

Après en avoir délibéré,

### **Décide à l'unanimité**

a) D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-production,

b) D'autoriser le versement d'une subvention de **4.600 €**, la mise à disposition de salles et une aide logistique.

**CONVENTION**  
**de co-production entre la Ville de Saverne et l'Association Einhorn**  
**concernant l'organisation du Carnaval à Saverne**  
**les 21 et 22 février 2015**

entre

la Ville de SAVERNE, 78 Grand'rue, 67700 SAVERNE, représentée par Monsieur Stéphane LEYENBERGER, Maire, autorisé à signer la présente convention selon délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2015.

et

l'Association Einhorn, représentée par Monsieur Stéphane FEUERSTOSS, 1 rue des Sources, 67700 SAVERNE.

### **Préambule**

Dans le cadre de la "Charte pour un partenariat entre la Ville de Saverne et les associations" adoptée par le Conseil Municipal du 23 novembre 2009, après avis favorable de la Commission culturelle réunie le 13 janvier 2015, il est convenu de formaliser une convention de co-production entre la Ville de Saverne et l'Association Einhorn pour l'organisation des festivités de Carnaval à Saverne les 21 et 22 février 2015.

### **Article 1 : Descriptif du projet**

Une grande cavalcade dans les rues de la Ville, accueillant des associations locales, des groupes carnavalesques régionaux et rhénans est organisée dans les rues de Saverne le dimanche 22 février 2015. Une cavalcade nocturne sera proposée en parallèle d'une soirée festive au COSEC Dragons, le samedi 21 février.

L'association participe également à l'organisation d'une après-midi carnavalesque pour les enfants le samedi 21 février 2014 en coopération avec le Centre Socio-Culturel îlot du Moulin, comprenant notamment une cavalcade costumée dans les rues de la Ville et une après-midi récréative au COSEC pour environ 500 enfants.

### **Article 2 : Objectifs du projet - critères d'éligibilité**

Le projet vise:

- c) à travers la cavalcade, à proposer une animation de centre ville de grande envergure, manifestation intergénérationnelle accessible au plus grand nombre, faisant vivre les traditions et favorisant la mixité sociale,
- d) de par la dimension internationale du carnaval, à assurer le rayonnement et la promotion de la Ville de Saverne et la connaissance d'autres cultures,
- e) à travers le carnaval des enfants, à favoriser l'accès du plus grand nombre aux loisirs, à créer du lien social.

L'Association remplit une mission d'animation populaire pour le compte de la Ville.

### **Article 3: Rôle de l'Association**

L'Association, porteur du projet, assure:

- a) la conception de l'événement et la recherche de partenaires,
- b) l'inscription des participants et l'organisation de leur séjour,
- c) la conception et l'organisation de la cavalcade,
- d) la sécurité des spectateurs et des participants,
- e) la dimension éco-responsable du projet,
- f) une participation, aux côtés du Centre Socio-Culturel de la Ville, à l'organisation, à l'animation et au déroulement du carnaval des enfants.

L'Association assume la responsabilité financière du projet.

### **Article 4 : Soutien de la Ville**

Dans le cadre de la co-production, la Ville de Saverne soutient le projet de la manière suivante :

- a) une subvention d'un montant de **4.600 €**,
- b) la mise à disposition gracieuse (y compris les charges) du Cosec des Dragons, du Cosec des Sources, du hall de l'Espace Rohan, valorisée à 4.595 €
- c) un soutien logistique (mise à disposition et montage de matériel, tentes, barrières, mini bus, nettoyage des rues après la cavalcade, etc...) valorisé à 3.777 € pour le matériel et 2.923 € pour la main d'œuvre.
- d) participe à l'organisation, à travers son Centre Socio-culturel, du carnaval des enfants,
- e) accueille les responsables de groupes dans le cadre d'une réception de 100 personnes.

### **Article 5 : Exécution du partenariat**

L'Association s'engage à citer la Ville parmi les partenaires et à faire figurer son logo sur les supports de communication, sous réserve de visa du service communication de la Ville (charte graphique).

Compte tenu du caractère intergénérationnel et familial de la manifestation, l'Association s'engage à imposer à l'ensemble des participants à la cavalcade une attitude exemplaire vis-à-vis de la consommation d'alcool, à l'instar des dispositions en vigueur dans les manifestations similaires organisées en Allemagne, et notamment à interdire formellement la consommation, la vente et la distribution d'alcool tout au long de la cavalcade et à favoriser un comportement responsable de l'ensemble des participants dans les manifestations précédant et suivant la cavalcade.

La Ville exécute les engagements pris dans l'article 4 ci-dessus dans les meilleurs délais et informe l'Association des modalités d'exécution de ces engagements.

En cas de non réalisation ou de réalisation partielle du projet, la Ville, conformément à la législation en vigueur, exigera le remboursement de tout ou partie de la subvention versée.

### **Article 6 : Evaluation du projet**

L'association s'engage à fournir avant le 30 juin 2015 un rapport relatif au projet comprenant:

- a) une évaluation de la réalisation des objectifs visés à l'article 2 ci-dessus, et tenant compte notamment du nombre de participants, du nombre évalué de spectateurs, de la qualité des animations proposées par les groupes participant à la cavalcade et du comportement de leurs membres, de l'ambiance festive et familiale créée dans les rues de la Ville, du nombre d'enfants participant à l'après-midi du samedi et de la qualité des animations qui leur ont été proposées,
- b) un bilan financier relatif à la réalisation du projet.

Ce rapport sera notamment transmis à la Commission culturelle et au Comité de suivi de la Charte des Associations.

### **9. Demande de soutien de l'association AJAM pour les actions pédagogiques présentées à l'occasion des concerts.**

M. SCHAEFFER présente ce point.

Dans le cadre de la charte des associations, l'AJAM a présenté un projet d'actions pédagogiques pour les élèves des collèges et de l'Ecole de Musique en marge des concerts AJAM. Les objectifs de l'association sont la sensibilisation des plus jeunes à la musique classique, la présentation des œuvres données en concert, apporter quelques clés de compréhension et les replacer dans le contexte historique et culturel.

L'AJAM sollicite une participation aux frais des musiciens.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. François Schaeffer par référence à la note de présentation du 19 janvier 2015,

Vu l'avis de la Commission culturelle réunie le 13 janvier 2015,

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

D'accorder une subvention de **400 €** à l'association AJAM.

### **10. Subvention dans le cadre du jumelage avec Leominster**

M. SCHAEFFER présente ce point.

Dans le cadre du jumelage avec la ville anglaise Leominster, il est proposé d'accorder deux subventions :

- a) l'Orchestre d'Harmonie sollicite un soutien financier pour un déplacement du 2 au 6 juillet 2015, le programme prévoit une partie officielle avec un concert, le budget total

est estimé à 19.700 € concernant principalement l'hébergement et le transport des musiciens. La Commission culturelle propose d'accorder une subvention de 3.000 €.

- b) Le Collège Les Sources prévoit un échange scolaire avec l'Earl Mortimer Collège de Leominster du 12 au 18 avril prochain, concernant 37 élèves. La Commission culturelle propose d'accorder une subvention de 1.000 €.

M. LEYENBERGER complète un précisant que cela donnerait une nouvelle dynamique à ce jumelage avec Leominster qui reste pour le moment principalement cantonné à des échanges de familles, certes très intéressants, mais manquant de dimension institutionnelle.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. François Schaeffer par référence à la note de présentation du 19 janvier 2015,

Vu l'avis de la Commission culturelle réunie le 13 janvier 2015,

Après en avoir délibéré,

### **Décide à l'unanimité**

D'accorder des subventions dans le cadre du jumelage avec Leominster :

- a) de 3.000 € à l'Orchestre d'Harmonie,
- b) de 1.000 € au Collège les Sources.

### **11. Demande de subvention de l'association A.S.D.V.N**

M. SCHAEFFER présente ce point.

L'association ASDVN a participé par sa présence, avec 4 véhicules militaires de collection, aux cérémonies de commémoration de la Libération de Saverne le 21 novembre dernier. Il y a lieu de contribuer à leur coopération en versant une subvention de 250 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. François Schaeffer, par référence à la note de présentation du 19 janvier 2015,

Après avis favorable de la Commission Culturelle réunie le 13 janvier 2015,

Après en avoir délibéré,

### **Décide à l'unanimité**

d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de **250 €**.

### **12. Désignation de deux représentants du Conseil Municipal au sein du Comité de l'Orchestre d'Harmonie**

Lors du Conseil Municipal du 4 avril 2014, 8 membres ont été désignés comme délégués au sein de l'orchestre d'harmonie.

L'association sollicite la désignation de deux représentants pour siéger au sein du comité.

M. LEYENBERGER précise que ces désignations avaient eu lieu lors du premier Conseil municipal de la mandature : Mme SCHEFFLER-KLEIN et M. SCHAEFFER, mais que cela n'avait pas été mentionné au Procès-verbal. Il souligne qu'à réception des notes sur l'ordre du jour du présent Conseil, Mme DIETRICH a proposé sa candidature, mais que compte tenu du fait que des délégués avaient déjà été désignés lors des désignations des représentants dans les divers organismes et associations en début de mandat, il souhaite maintenir les premiers choix. Il rappelle que Mme DIETRICH fait partie des 8 membres désignés pour l'Assemblée générale.

Mme DIETRICH mentionne qu'elle n'a pas été invitée lors de l'Assemblée Générale.

M. LEYENBERGER prend note et indique qu'il fera rectifier auprès de l'association.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Monsieur le maire par référence à la note de présentation du 16 janvier 2015,

Après en avoir délibéré,

### **Décide à l'unanimité**

De désigner M. François SCHAEFFER et Mme Monique SCHEFFLER-KLEIN comme représentants du Conseil Municipal siégeant au sein du comité de l'Orchestre d'Harmonie.

### **DIVERS**

### **13. Point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**

Dans sa séance du 4 avril 2014, le Conseil Municipal a consenti au Maire un certain nombre de délégations de pouvoirs en vue d'une bonne organisation de l'administration.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit également rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations. Ces dernières font l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Ainsi le Conseil Municipal a délégué au Maire les pouvoirs :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

**Décisions prises :**

**NEANT**

2. De fixer, dans la limite de 5.000 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

**Décisions prises :**

**NEANT**

3. De procéder, dans les limites des sommes inscrites au budget à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au §a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du §c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

**Décisions prises :**

**NEANT**

4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (loi 10/02/2009).

**Décisions prises :**

objet marché	attributaire	montant HT	montant TTC (TVA 20,00%)	N° du marché
LOT 1 SANITAIRES	AMMI SARL de Sarrebourog (57400)	21 570,00 €	25 884,00 €	2015A01
LOT 2 ELECTRICITE	Electricité Marc Meyer de Bouxwiller (67330)	3 333,35 €	4 000,02 €	2015A02
LOT 3 CARRELAGE	Société EROL de Strasbourg	13 500,00 €	16 200,00 €	2015A03
LOT 4 MENUISERIES	Société INTERDECOR de Sarrebourog (57400)	17 860,08 €	21 432,10 €	2015A04

Fournitures de services de téléphonie fixe, accès internet et VPN Marché à compter du 1er janvier 2015, passé pour 2 ans et reconductible 1 fois. Marché à bons de commandes.	Orange Business (agence grand est- pôle contrats AO / Metz)	tarifs selon BPU pour information: marché passé avec un opérateur habilité disposant des certifications et qualifications professionnelles requises en la matière. Couverture des besoins de la Ville de Saverne. Contrat avec obligations du prestataire.	2014A47
---	--	---	---------

5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

**Décisions prises :**

NEANT

6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

**Décisions prises :**

NEANT

7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

**Décisions prises :**

NEANT

8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

**Décisions prises :**

NEANT

9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

**Décisions prises :**

NEANT

10. De décider l'aliénation de gré en gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €.

**Décisions prises :**

NEANT

11. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

**Décisions prises :**

NEANT

12. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

**Décisions prises :**

NEANT

13. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

**Décisions prises :**

NEANT

14. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans la limite de 1.000.000 €.

**Décisions prises :**

NEANT

15. D'intenter au nom de la commune les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : en premières instance, à hauteur d'appel et au besoin de cassation, en demande et défense, par voie d'action ou par voie d'exception, en procédure d'urgence, en procédure de fond, devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives ou non répressives, devant le tribunal des conflits.

**Décisions prises :**

M. le Maire a fait usage de sa délégation d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune, dans le cadre d'un référé pré-contractuel intenté par la société Girodmédias devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

16. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée de 15.000 €

**Décisions prises :**

**NEANT**

17. De donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

**Décisions prises :**

**NEANT**

18. De signer la convention prévue par le 4ème alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté, et de signer la convention prévue par le 3ème alinéa L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

**Décisions prises :**

**NEANT**

19. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal (2.000.000 €).

**Décisions prises :**

**NEANT**

20. De prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune (loi du 12/05/09).

**Décisions prises :**

**NEANT**

M. JOHNSON souhaite obtenir une précision concernant le sous-point n° 15 autorisant le Maire à ester en justice. Il demande de quel appel d'offre il s'agit et ce que réclame la société Girodmédias.

M. DUPIN explique qu'il s'agit d'un référé où la société Girodmédias avait attaqué la Ville de Saverne devant Tribunal Administratif dans le cadre du marché de renouvellement de mobilier urbain. Trois sociétés avaient répondu à l'appel d'offre et l'une d'elle proposait à la Ville une rétrocession fixe sur chiffre d'affaire d'un montant de 10 000€. Ce point était contesté par la demanderesse. La Ville de Saverne a obtenu gain de cause dans cette affaire.

M. LOUCHE demande à quoi correspondent les lots des marchés dans le sous-point 4.

M. DUPIN explique qu'il s'agit des travaux à l'Auberge de jeunesse.

#### 14. Liste des Marchés Publics passés en 2014

## Communication liste Marchés Publics Ville de Saverne Année 2014

N° du marché	objet marché	attributaire	montant HT	montant TTC (TVA 20,00%)
2014A001	Installation d'un équipement de vidéosurveillance Place du Château à Saverne (tranche ferme)	SPIE EST d'illkirch (67411 cedex)	25 785,71 €	30 942,85 €
		avenant 1 en plus-value SPIE EST (objet : travaux complémentaires de génie civil nécessaires pour pose de la caméra sur un mât déjà existant, conception d'une tranchée dans pavés Rue Poincaré)	1 398,50 €	1 678,20 €
		total du marché SPIE EST:	27 184,21 €	32 621,05 €
2014A002	Location d'une nacelle élévatrice pour les services techniques contrat passé pour 4 ans (48mois) Véhicule neuf à compter de juin 2014	TOUMAT de Saverne (67700)	loyer mensuel de 1 200,00€ HT (hors frais assurance, mais avec entretien du véhicule par le loueur compris)	loyer mensuel de 1 440,00€ TTC
	Informations:	durée de 4 ans à compter 1er juin 2014		
2014A003	Entretien des espaces verts de la collectivité-2014-(Sites Ville et Site CCAS) ( <i>avec clause insertion sociale et professionnelle: nb d'heures minimal à respecter en insertion</i> )	Alternative Environnement de Monswiller (avec EA OPTIMAL SA de Saverne)	Prestations Ville annuelles: 10 702,00€ HT Prestations CCAS annuelles (FPA Les Marronniers): 1 245,00€ HT	Prestations Ville annuelles: 12 842,40€ TTC Prestations CCAS annuelles (FPA Les Marronniers): 1 494,00€ TTC
2014A004	Fourniture et pose d'équipements pour aire de jeux-Site Aire de jeux des Gravières.	BOIS D'ORRAINE de Pont à Mousson (54 700)	20 354,48 €	24 425,38 €
2014A005	Fourniture d'une tondeuse autoportée pour les services techniques (espaces verts)	RUFFENACH de Roppenheim (67480)	22 000,00 €	26 400,00 €

2014A006	Extension abri au jardin botanique de Saverne-LOT 1 terrassement/ gros œuvre	ATP de Saint-Jean Kourtzerode (57370)	12 794,20 €	15 353,04 €
2014A007	Extension abri au jardin botanique de Saverne-LOT 2 Charpente / couverture / bardage / menuiseries intérieures et extérieures	ATP de Saint-Jean Kourtzerode (57370)	21 083,30 €	25 299,96 €
2014A008	Travaux de Voirie LOT 1: Rue du Haut-Barr (avec clause insertion sociale et professionnelle: nb d'heures minimal à respecter en insertion: 84H)	Entreprise Jean Lefebvre Alsace (Haguenu)	98 667.50 € HT	118 401,00 €
2014A009	Travaux de Voirie LOT 2: Rue Person	Entreprise COLAS EST	29 878.75 € HT	35 854,50 €
2014A010	Travaux de Voirie LOT 3: Rue des Sources (avec clause insertion sociale et professionnelle: nb d'heures minimal à respecter en insertion: 70H)	Entreprise COLAS EST	82 734.50 € HT	99 281,40 €
2014A011	Travaux de Voirie LOT 4: Rue des capucines (avec clause insertion sociale et professionnelle: nb d'heures minimal à respecter en insertion: 35H)	Entreprise COLAS EST	52 786.75 € HT	63 344,10 €
2014A012	Travaux de Voirie LOT 5: Rue du Maréchal Joffre (avec clause insertion sociale et professionnelle: nb d'heures minimal à respecter en insertion: 35H)	Entreprise Jean Lefebvre Alsace (Haguenu)	32 515.00 € HT	39 018,00 €
2014A013	Fourniture d'un tableau blanc interactif pour l'Ecole Primaire des Sources	achat par le service informatique-selon demandes et besoins formulés par les	dans respect du budget	
2014A014	Fourniture d'un tableau blanc interactif pour l'Ecole Primaire du Centre	achat par le service informatique-selon demandes et besoins formulés par les	dans respect du budget	
2014A015	Fourniture de 2 classes mobiles Ecole Primaire des Sources (2 chariots comprenant 8 pc portables chacun)	SYLAXE de Strasbourg	prix unitaire en € HT: 6 203,00€ HT Commande de 2 unités:12 406,00€ HT	Commande de 2 unités: 14 887,20€ TTC
2014A016	Fourniture d'une classe mobile Ecole Primaire du Centre (comprenant 1 chariot et 16pc portables)	SYLAXE de Strasbourg	prix unitaire:11 266,00 00€ HT Commande 1 seule unité: 11 266 00 HT	13 519,20€ TTC
2014A017	Fourniture de 4 vidéoprojecteurs pour l'Ecole Primaire des Sources	LBI Systems de Nancy (57000)	prix unitaire en € HT: 529,00 Commande de 4 unités: 2 116,00€ HT	Commande de 4 unités: 2 539,20€ TTC
2014A018	Marché à bons de commande-travaux d'entretien de voirie sur le périmètre communal-	Entreprise E JL Ent Jean Lefebvre Alsace	sans mini HT annuel maxi annuel HT initial: 100 000,00€ HT	sans mini TTC annuel maxi annuel TTC initial: 120 000,00€

	début du marché au 1er juin 2014, 1 an reconductible 1 fois sur décision expresse de la collectivité			TTC
			avenant 1: maxi annuel HT porté à 120 000,00€ HT	avenant 1: maxi annuel TTC porté à 144 000,00€ TTC
2014A019	Fourniture de vidéoprojecteurs pour l'Ecole Primaire du Centre (9 unités- vidéoprojecteur à ultra courte focale)	AGEDIS de Strasbourg	6 165,00 €	7 398,00 €
2014A020	Fourniture de produits d'hygiène et entretien LOT 1 Produits de consommables sanitaires Début exécution du marché: 1er juin 2014-durée 19 mois, jusqu'au 31 décembre 2015 -	Fegersheim 67640) PRO HYGIENE SERVICE (de	mini annuel 5 000,00€ HT	mini annuel 6 000,00€ TTC
			maxi annuel: 27 000,00€ HT	maxi annuel: 32 400,00€ TTC
2014A021	Fourniture de produits d'hygiène et entretien LOT 2 Fourniture de matériels et produits d'hygiène et entretien Début exécution du marché:	PRO HYGIENE SERVICE (de Fegersheim 67640)	mini annuel: 5 000,00€ HT	mini annuel: 6 000,00€ TTC
			maxi annuel: 25 000,00€ HT	maxi annuel: 30 000,00€ TTC
2014A022	Fournitures de 3 PC portables pour les écoles (équipement 2014)	Alsace Micro Service de Colmar (68000)	prix unitaire en € HT: 598,00€ HT Commande de 3 unités: 1 794,00€ HT	Commande de 3 unités: 2 152,80€ TTC
2014A023	Fournitures de 11 PC fixes pour les écoles (équipement 2014)	LBI Systems de Nancy (57000)	prix unitaire en € HT: 430,00€ HT Commande de 11 unités: 4 730,00 HT	Commande de 11 unités: 5 676,00€ TTC
2014A024	Fournitures de PC portables pour les services de la mairie-selon MBC début du marché au 1er mai 2014, 1 an reconductible 1 fois sur décision expresse de la collectivité	Alsace Micro Service de Colmar (68000)	prix unitaire en € HT: 598,00€ HT Commande de 7 unités: 4 186,00€ HT	Commande de 7 unités: 5 023,20€ TTC
2014A025	Fournitures de PC fixes pour les services de la mairie-selon MBC début du marché au 1er mai 2014, 1 an reconductible 1 fois sur décision expresse de la collectivité	LBI Systems de Nancy (57000)	prix unitaire en € HT: 430,00€ HT Commande de 9 unités: 3 870,00 HT	Commande de 11 unités: 4 644,00€ TTC
2014A026	Fourniture de 2 PC fixes équipés pour les dessinateurs (services techniques) de la mairie	ESI de La Wantzenau (67)	prix unitaire: 725,00€ HT	prix unitaire: 870,00€ HT
2014A027	Relance travaux de menuiserie salle RDC Halle aux Blés (suite résiliation marché passé avec la menuiserie Grasser de Haguenau qui a cessé son activité-liquidation judiciaire)	Menuiserie ZYTO de Pfaffenhoffen (67350)	21 366,00€ HT	25 639,20€ TTC

2014A028	Achat d'un fourgon pour les services techniques de la collectivité	Garage Autostadium Grand Garage des Halles, Strasbourg-Bischheim	15 320,00€ HT pour le véhicule complet (avec réalisation des formalités adm)	18 384,00€ TTC
2014A029	Travaux de désamiantage locaux chaufferie Récollets-avant installation nouvelle chaudière	GCM Démolitions de Bouxwiller (67)	10 950,00€ HT	13 140,00€ TTC
2014A030	Travaux de désamiantage locaux chaufferie Sequoia-école biingue-avant installation nouvelle chaudière	Groupement HANAU (Bouxwiller) / SAS ALTER (Colmar)	10 600,00€ HT	12 720,00€ TTC
2014A031	Achat d'un véhicule 5 portes-5places assises destinés aux différents services de la collectivité	Garage GRASSER de Saverne (67700)	véhicule SANDERO essence 1,2 16V 75 à 6 583,33€ HT + options complémentaires souscrites en sus.	véhicule à 7 900,00€ TTC
2014A032	Peintures Ecole Primaire du Centre-été 2014-4 salles RDC	Peintures SPENGLER de Saverne (67700)	6 289,15 €	7 546,98 €
2014A033	Travaux Ecole Maternelle des Gravières Lot 1: Création d'une rampe accès PMR	Déclaration sans suite du marché-l'opération sera relancée pour des travaux en 2015		
2014A034	Travaux Ecole Maternelle des Gravières Lot 2: Isolation extérieure sur façades	Déclaration sans suite du marché-l'opération sera relancée pour des travaux en 2015		
2014A035	Travaux Ecole Maternelle des Gravières Lot 3: Climatisation	ZIEGELMEYER, Saverne (67700)	32 160,81 €	38 592,97 €
2014A036	Travaux de câblage électricité courants forts et courants faibles pour différentes écoles savernoises-Eté 2014	Electricité du Haut-Barr de Haegen (67700)	11 700,00€ HT	14 040,00€ TTC
2014A037	Fournitures de bornes disposant de prises électriques et raccords eau + totem de gestion destinées au Port de Plaisance (nouvel équipement au titre de l'opération de rénovation des équipements)	5 offres réceptionnées	déclaration sans suite	déclaration sans suite du marché
2014A038	Fournitures de services de téléphonie mobile et terminaux. Marché à compter du 1er janvier 2015, passé pour 2 ans et reconductible 1 fois. Marché à bons de commandes.	Orange Business (agence grand est-pôle contrats AO / Metz)	tarifs selon BPU pour information: contrat flotte globalisé un abonnement forfait voix 1 H est facturé, sans options complémentaires, à 5,46€ HT un abonnement option data intégrant voix + accès internet et sms/mms, est facturé à 17,60+5,46= 23,06€ HT	
2014A039	Entretien des terrains de sport-herbe: terrain honneur et stade Fetter année 2015, reconduction expresse possible 2 fois, pour années civiles 2016 et 2017, selon prix fermes énoncés dans l'offre	Société ID VERDE de Holtzheim (67810)	Terrain honneur (Haut-Barr): Prestations mécaniques et Plan de fertilisation annuel Stade Fetter (Rue Fetter): Prestations mécaniques et Plan de fertilisation annuel	

2014A040	Maintenance des ascenseurs Ville et CCAS (FPA) nouveau marché prenant effet au 1er janvier 2015. Durée: 1 an reconductible 2 fois sur décision expresse de la collectivité	Société SCHINDLER (agence de Geispolsheim)	Prestations décomposées comme suit: 3 appareils sis Château des Rohan: total annuel de 2 320,00€ HT Appareil mairie: 630,00€ HT les 3 appareils du CCAS (Site FPA Les Marronniers): 1 850,00€ HT	Prestations décomposées comme suit: 3 appareils sis Château des Rohan: total annuel de 2 784,00€ TTC Appareil mairie: 756,00€ TTC les 3 appareils du CCAS (Site FPA Les Marronniers): 2 220,00€ TTC
2014A041	Fournitures contrats et consommations gaz pour 8 sites identifiés Ville de Saverne. Contrat passé pour 1an reconductible 2 fois sur décision expresse de la collectivité. Début exécution: 1er oct 2015	GDF SUEZ	Formule contrat souscrite: prix fixes pendant une durée de 3 ans-Contrat débutant au 1er oct 2014-échéance au 30 sept 2017 abonnements et consommations réelles	
2014A042	Entretien terrain synthétique année 2015, reconduction expresse possible 2 fois, pour années civiles 2016 et 2017, selon prix fermes énoncés dans l'offre	THIERRY MULLER de Geispolsheim	Prix unitaire d'un nettoyage complet du terrain + d'un décompactage annuel: 980,00€ HT Prix forfaitaire fourniture et rechargement du terrain en granulats de type Ecofill-frais 2T/an: 4 200,00€ HT Prix unitaire selon BPU (ex:	
2014A043	Tennis Couverts Rue de Manderscheid LOT 1: réfection des couvertures	SEA COPER GROUP	166 000,00 €	199 200,00 €
2014A044	Tennis Couverts Rue de Manderscheid LOT 2: Electricité	Electricité Marc Meyer de Bouxwiller (67330 Bouxwiller)	47 542,62 €	57 051,14 €
2014A045	Sentier des lumières 2014	Ultra'Son de Monswiller (67700)	27 432,94 €	32 919,53 €
2014A046	Location d'une patinoire synthétique pour la période de Noel 2014	Société BOWLINGSTAR (siège sis à Paris-75017)	20 900,00 €	25 080,00 €
2014A47	Fournitures de services de prestations de téléphonie fixe, accès internet, transfert de données et VPN. Marché à compter du 1er janvier 2015, passé pour 2 ans et reconductible 1 fois. Marché à bons de commandes.	Orange Business (agence grand est-pôle contrats AO / Metz)	tarifs selon BPU pour information: marché passé avec un opérateur habilité disposant des certifications et qualifications professionnelles requises en la matière. Couverture des besoins de la Ville de Saverne. Contrat avec obligations du prestataire.	
2014A48	Travaux de Voirie-Parking port de Plaisance	Société RAUSCHER (67320)	12 313,83 €	14 776,60 €
2014A49	Travaux de Voirie-Travaux Rue du Nord	Société RAUSCHER (67320)	9 821,57 €	11 785,88 €
2014A50	Travaux de Voirie - Cimetière Kochersberg	Société DIEBOLT (67440)	5 500,00 €	6 600,00 €

Location-maintenance de copieurs multifonctions destinés aux différents serv adm et écoles de la collectivité. Début exécution au 1er oct 2014 durée	Société KIRCHNER Bureautique de Steinbourg (67700)	Coût location des copieurs multifonctions: location d'un parc de 20 appareils Ville de Saverne (partie loyers fixes) Coût copie comprenant la maintenance des	Location-maintenance copieurs multifonctions
--	--	---	--

ferme de 4ans		copieurs (avec livraison des toners inclus) : coût copie NB (format A4 ou A3 sans différence): 0,00295€ HT coût copie couleurs (format A4 ou A3 sans différence): 0,0295€ HT	
---------------	--	---	--

## **15. Remerciements.**

- Les communautés religieuses remercient la Ville pour la coopération suite aux attentats tragiques de début janvier.  
M. LEYENBERGER explique que dès le mercredi 7 janvier au soir, il avait été décidé que la Ville de Saverne et les communautés religieuses afficheraient ensemble, de manière unie, la défense des principes républicains et le rejet total et absolu de la barbarie. Les représentants des communautés religieuses catholique, protestante, musulmanes et israélite ont été consultés afin de préparer la Marche silencieuse du samedi 10 janvier. Il précise que lors de cette marche, la communauté bouddhiste zen de Weiterswiller était également présente.  
M. LEYENBERGER remercie les élus et les habitants de la Ville et du territoire d'avoir partagé ce moment. Dans l'émotion de ces instants, il est important de se retrouver et cela a été le cas, mais cela doit également le rester après. Le Maire indique que nous devons continuer à travailler ensemble, pour le rejet de tout amalgame qui tendrait à lier la religion musulmane et le terrorisme, mais aussi pour appeler les communautés religieuses à tenir un message clair en ce sens afin de maintenir la cohésion dans les règles de la République. Il souhaite que l'on continue à dialoguer avec les communautés religieuses, sans naïveté et sans tabou. C'est pour cela qu'il a tenu à ce que le premier adjoint participe à la réunion de l'association Cultures et religions de ce soir, pour apporter un soutien de la Municipalité et un signal fort. Il précise que cette association permet depuis longtemps un dialogue de qualité entre les communautés religieuses à Saverne, qui est une spécificité de notre Ville. Mais il ajoute qu'on ne peut pas penser que tout est gagné parce qu'un tel dialogue existe. Il convient de dépasser le cadre de Cultures et religions pour préserver le vivre ensemble dans le cadre des règles de la République. Cela est l'affaire de tous, y compris des responsables publics. Il informe le Conseil municipal de son intention de réunir à la Mairie, dans ce sens, les responsables religieux des différentes communautés, au-delà des présidents des associations.
- Le Lions Club de Saverne remercie pour la mise à disposition de salle et de matériel lors de leur opération « Arbre de Noël – 100 cadeaux pour 100 enfants ». M. LEYENBERGER remercie en retour cette association pour leur travail en faveur des enfants pour Noël.
- Chocolaterie Bockel remercie pour la fidélité et le soutien de la Ville.

## QUESTIONS ORALES

Néant.

M. LEYENBERGER clôt la séance à 20h40.